LPO PACA
Ville Saint-Jules
6 avenue Jean-Jaurès
83400 Hyères

Tél. : 04 94 12 76 52
Web : http://paca.lpo.fr

Contact presse

- **Louis Marie Giacobbi**
  Vice-Président de la LPO PACA
  Email :
  marie.louisgiac@wanadoo.fr

Communiqué de presse

Le 17 octobre 2017

La Baume des lumes : Un projet d'éolienne dans un site protégé

La LPO PACA (Ligue pour la protection des Oiseaux) est partie prenante de toutes les alternatives écologiques visant à atteindre une substitution aux énergies fossiles et au nucléaire, avec pour but d'atteindre une transition énergétique.

Pour autant, notre soutien n'est pas inconditionnel et doit prendre en compte l'objet de l'association : la protection de la nature, de ses espèces et favoriser la biodiversité.

Pour notre association ce sont les espaces déjà anthropisés ou dégradés qui doivent être prioritairement dévolus aux implantations de structures produisant des énergies vertes.

A cet égard le projet de parc éolien prévu sur le site de La Baume des Lumes, sur la commune de Solliès-Toucas dans le Var, est un cas d'école, entraînant notre forte opposition.

Un projet en inadéquation avec la philosophie de la réglementation en vigueur

Le lieu d'implantation prévu est inclus dans la Forêt domaniale des Morières et situé dans le réseau des zones Natura 2000 (Mont Caume-Mont Faron-Forêt domaniale des Morières), reconnu par l'Etat français et l'Union Européenne. Un objectif est fixé dans ce type d'espaces : préserver la diversité biologique sur le territoire de l'Union Européenne en vue de limiter l'érosion de la biodiversité.

Des enjeux naturalistes remarquables :

Une avifaune très riche

La Baume des Lumes est localisé sur le terrain de chasse d'espèces patrimoniales portées par la liste rouge des Oiseaux de France métropolitaine. Certaines sont signalées comme étant en danger : Aigle de Bonelli (30 couples en France), vulnérables (Aigle Royal, Vautour Fauve), ou encore quasi menacée (Faucon crécerelle).

De plus des études scientifiques réalisées tant à l'échelle nationale qu'internationales démontrent que la mortalité annuelle des oiseaux due aux éoliennes (7,2 individus par éolienne et par an en France), affectent particulièrement les espèces patrimoniales citées ci-dessus…sans compter celles prédatées qui demeurent introuvables ou encore les individus d'espèces moins prestigieuses qui sont fortement marquées par les collisions avec les générateurs : Buse variable, Roitelet à triple bandeau, Rouges-gorges, pigeons ramiers, Loriot d'Europe…

Enfin une étude réalisée en 2017 révèle que les territoires Natura 2000, incluant les Zones de Protections Spéciales (ZPS), où sont situées les éoliennes, montrent une mortalité accrue de l'avifaune due à l'effet barrière et la zone de turbulence impliquée par les générateurs.

Or le site de la Baume des Lumes est très proche de la Zone de Protection spéciale (ZPS) des Falaises du Mont Caume (4,8km) reconnue pour sa biodiversité.

Une présence exceptionnelle de Chiroptères.

Dix espèces de Chauves-souris sont présentes dans la zone Natura 2000. Parmi celles-ci, le Livre Rouge des espèces de mammifères menacés en France métropolitaine stipule que certaines sont considérées comme vulnérable (Murin de Capaccini) et 5 quasi-menacées (le Minioptère de Schreibers, le Murin de Bechstein, le Petit murin, le Rhinolophes euryale ou le Grand rhinolophes). Toutes ces espèces protégées possèdent une forte vulnérabilité aux éoliennes.

Un projet éolien en contradiction avec l'éthique du futur PNR Sainte Baume

L'Avant-projet de Charte, validée à l'unanimité par les communes du futur PNR et par les instances nationales, définit des « mesures » préconisées sur le territoire prochainement labellisé dont la Baume des Lumes fait partie :

La Mesure 4 : Définir des foyers biologiques majeurs et pratiquer une politique d'amélioration et de protection des espaces naturels les plus fragiles (dont l'espace vital de l'Aigle de Bonelli qui dispose d'un Plan National d'Action)

La Mesure 7 : Prioriser le développement de l'éolien et du photovoltaïque sur des espaces déjà anthropisés et protéger les paysage et espaces naturels sensibles de tout projet éolien et photovoltaïque au sol.

Un argument de compatibilité avec le Schéma Régional Eolien obsolète

Les concepteurs du projet s'appuient sur un document qui définit les zones propices au développement de sites éoliens (SRE) dans la région PACA.

Or ce dernier a été invalidé en Novembre 2015 par un recours de la LPO PACA.

Des effets collatéraux néfastes pour la biodiversité

Une accumulation de nuisances dues au regroupement des ouvrages de production et de transport (THT existante + générateurs) ;

Une fragmentation d'un espace naturel préservé avec un défrichement et plusieurs kilomètres de pistes crées pour desservir le chantier ;

Des nuisances sonores dues aux pales et génératrices, tant en phase d'exploitation que durant la longue mise en place des travaux (chantier prévu sur 2 ans).

Pour les raisons invoquées ci-dessus la LPO PACA ne peut se positionner que très négativement à l'égard du projet en cours, et ce, quel que soit le nombre de générateurs envisagés.

Sources :

- Avant-Projet de Charte du PNR Sainte-Baume (2015)
- Dürr(2017): Bird fatalities at windturbines in Europe.
- FAUNE PACA (2012-2017) : Commune de Solliès-Toucas.
- Marx (2017): Le parc éolien français et ses impacts sur l'avifaune
- Etude des suivis de mortalité réalisés en France de 1997 à 2015.
- Ministère de l'Ecologie du Développement durable et de l'énergie (2015) : Protocole de suivi environnemental des parcs éoliens terrestres
- UICN- Muséum National d'Histoire Naturelle (2016) : Liste rouge des espèces menacées en France, oiseaux de France métropolitaine
- UICN- Muséum National d'Histoire Naturelle (2009) : Liste rouge des espèces menacées en France, Mammifères de France métropolitaine
- **https://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR9301608**
- https://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR931